

Cartographie, Identification et Entretien des cours d'eau



**Conférence environnementale
21 juin 2016**



Rappel de la procédure

Instruction ministérielle du 3 juin 2015

Cartographier les cours d'eau avant la fin 2015 afin de mieux faire connaître les écoulements qui sont des cours d'eau au titre de la police de l'eau.

Établir une méthodologie d'identification des cours d'eau.

Établir un guide d'entretien des cours d'eau destiné aux usagers.

Depuis la conférence environnementale de 2015 :

- Mise en place d'une gouvernance : comité technique départemental, comité de suivi, comités techniques locaux,
- 2 comités techniques départementaux (19 et 27 novembre 2015),
- Envoi le 14 décembre 2015 au ministère d'une cartographie évolutive,
- Mise en ligne en janvier 2016



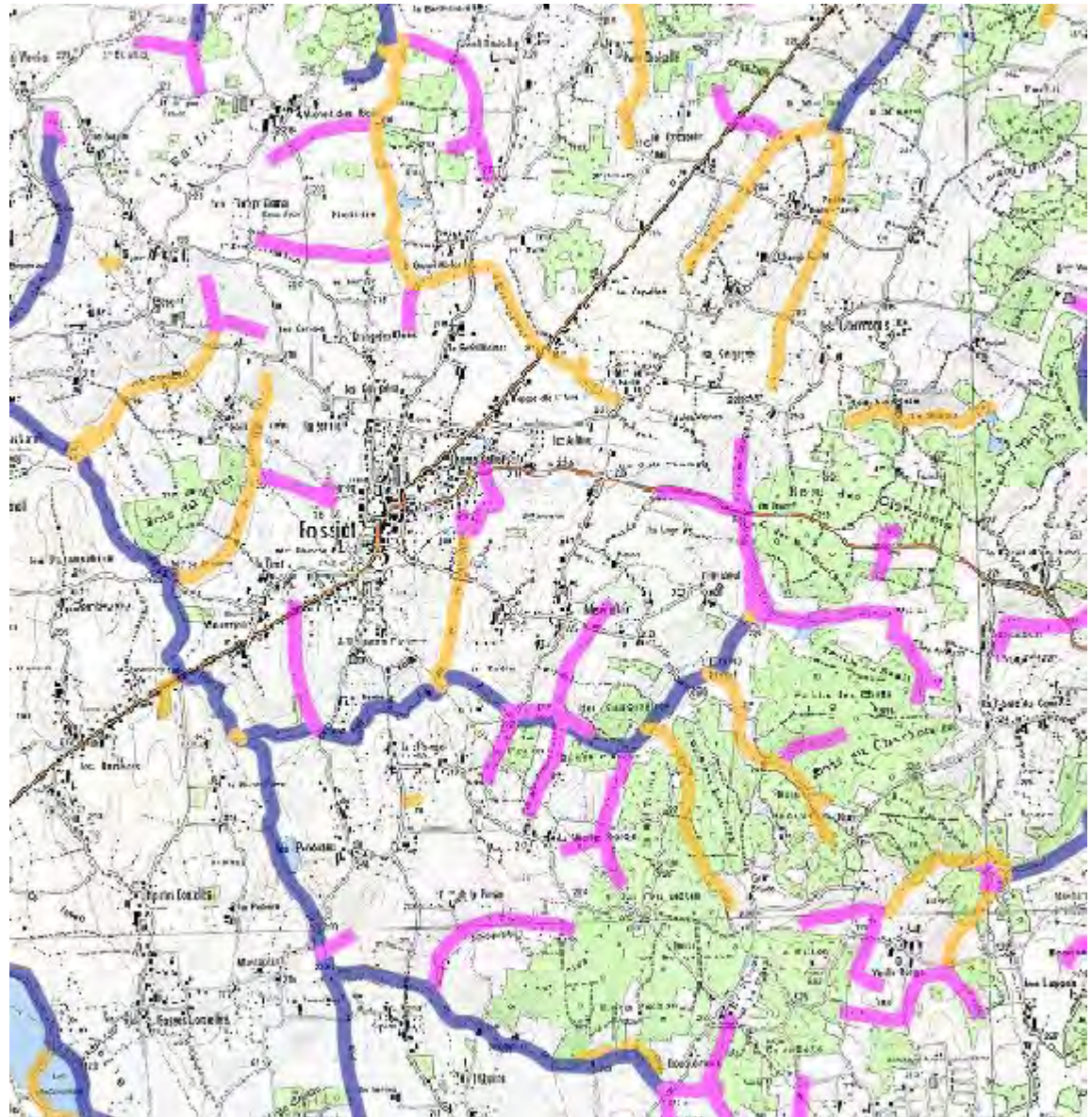
2 – Le socle de la cartographie et la méthode d'élaboration

— Cours d'eau expertisé

— Cours d'eau par défaut

— Non cours d'eau

— Frayères à brochets du Val de Saône



Méthode d'actualisation de la cartographie

Observation sur la cartographie mise en ligne

Travaux à réaliser sur un cours d'eau par défaut ou un écoulement non identifié

Fiche navette à remplir et à transmettre à la DDT

Validation du statut de l'écoulement

Validation des modifications à apporter à la cartographie par le comité technique départemental

Modification de la cartographie mise en ligne



Organisation du travail à réaliser à partir de 2016

1. Expertiser en priorité les "cours d'eau par défaut" nécessitant des travaux.
2. Expertiser les demandes des membres du comité de suivi.
3. Expertiser les "cours d'eau par défaut" bassin versant par bassin versant ou par secteur homogène.

Rédiger à partir du modèle de guide national un guide d'entretien des cours d'eau pour les usagers.

Établir les modalités de communication.

Remarques : lors des déplacements pour traiter des demandes particulières, l'agent expertisera un secteur plus large que la demande de manière à valoriser le déplacement.



Organisation du travail à réaliser à partir de 2016

Préalablement à la réunion du comité technique local

**Envoi aux participants et
aux maires de chaque
commune concernée de la
cartographie de leur
territoire.**



Crédit photo : SIVU Lange Oignin

A l'issue de la réunion

**Visite de terrain d'expertise
d'un cours d'eau par défaut
pour expliquer la méthode
aux participants.**

**Une forte mobilisation de l'ONEMA (45 jours)
Un travail d'expertise contraint par les conditions météo**



Merci de votre attention !

